Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2017

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Christine MAUFFREY, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Jacques EME, Brigitte LAMBERT, Christian DEMESMAY, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Marie-Anne LONGY, Cédric BURBAN, Martine VERMOT-DESROCHES,
Excusés : Fabienne BAUDRAS qui donne procuration à Hubert BACOT, Dominique JOLY

Christian Demesmay fait remarquer qu'il n'avait pas demandé le remplacement de la benne actuelle par trois conteneurs plus petits ; il ajoute que le SICTOM vide désormais plus régulièrement le bac actuel. Après ces remarques, le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Sébastien HENGY

1/ Elections sénatoriales : le conseil élit à l'unanimité comme délégués : Christian GIROD, Christine MAUFFREY, Hubert BACOT et, en tant que délégués suppléants Sylvette PAULIN, Sébastien HENGY et Martine VERMOT-DESROCHES.

2/ Antenne relais : à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de la Société FPS qui voulait gérer ces antennes.

3/ Fiscalité sur l'eau : comme demandé par l'Agence de l'Eau, le maire présente la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Conformément à l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 codifié à l'article L 2224-5 du

Code Général des Collectivités Territoriales, cette note sera jointe au RPQS.

4/ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau (RPQS) : le maire rappelle aux élus qu'il convient, comme tous les ans, et conformément à l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le RPQS. Après l'avoir présenté et donné les informations nécessaires à la compréhension de ce document, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit rapport.

5/ Contrat e.lum avec le SIDEC : le maire rappelle que la commune avait décidé de ratifier la charte « Eclairons juste le Jura » dans un but d'optimiser son patrimoine d'éclairage public, avec réduction des impacts liés à la lumière artificielle. Il précise qu'une convention avait été signée avec le SIDEC définissant les dispositions techniques, financières et administratives relatives au service technique, baptisé e.lum. Ajoute que la convention prendra fin le 28 juillet et qu'il conviendrait, si le conseil donne son aval, de la renouveler pour garantir la continuité du service. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

6/ Taxe de séjour : le maire rappelle ce qui avait été dit lors du conseil municipal de septembre. Les membres donnent leur accord de principe pour une application de cette taxe au 1er janvier 2018. Le tarif sera fixé lors d'un prochain conseil municipal.

7/ « Fraisans vu du ciel »-proposition du Progrès : le conseil donne son accord mais demande que les photos soient prises pendant la guinguette.

8/ Affouage solution 2 : Laurent Rouiller informe qu'il a du mal à trouver un bûcheron pour réaliser l'affouage solution 2. Il est en attente d'une réponse. Le conseil lui donne tout pouvoir pour retenir la meilleure solution.

9/ Point sur les travaux :

- Monument aux morts : il est en cours de déplacement et sera « opérationnel » pour le 14 juillet qui a lieu, cette année, à Fraisans
- Le drapeau sera également déplacé ; le conseil en fixe le nouvel emplacement : à la mairie, vers la croix.
- Escaliers mairie : les mains-courantes sont posées.
- Aire de jeux place de l'Islote : des modifications ont été apportées mais certaines choses restent à faire.
- Sébastien Hengy présente également des devis relatifs à un espace « ados » qui pourrait se situer près du terrain de tennis (devis wheelpark et workout).
- Les études relatives à l'impasse des Coudriers et l'aire devant le collège se poursuivent.

QUESTIONS DIVERSES :

- Compteurs Linky : suite à la dernière réunion qui a eu lieu en mairie de Fraisans, il s'avère que la commune ne peut pas s'opposer à leur implantation. Toutefois, chacun est libre de le faire à titre personnel. Le conseil municipal souhaite que ces compteurs soient les moins nombreux possible car aucun document ne prouve leur innocuité quant aux rayonnements émis.
- Appartements communaux : 2 sont libres à la mairie. Les membres de la commission se rendront sur place pour juger des travaux qui seront à réaliser pour pouvoir les louer à nouveau.

- Mur intérieur du cimetière : Christian Demesmay souhaite qu'il soit réhabilité dans son ensemble et non pas par endroits. Des devis seront demandés.
- Carré militaire : Christian Demesmay confirme au conseil la dégradation de certaines tombes. Devant la complexité de la tâche, des devis seront également sollicités.
- Relevés de vitesse : suite aux relevés établis le mois passé, des mesures provisoires vont être mises en place.
- Petit escalier vers le pont : reste à sécuriser la main-courante du pont suite aux travaux récents (ébavurer et mettre de l'antirouille).
- Terrain de jeux du Lavandier : une réflexion est menée sur cet espace « abandonné » qui mériterait d'être aménagé.
- Stationnement des PL et bus dans les zones urbaines : l'attention est attirée sur le fait que les chauffeurs cherchent à se garer près de chez eux ou sur les zones communes. Il convient de chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
- Haies : certaines sont bien trop hautes. Il est demandé au maire de faire un rappel sur la taille des haies afin de respecter les règles d'urbanisme.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 24 juillet 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Secrétaire,
Sébastien HENGY

Le Maire,
C. GIROD

MAIRIE DE FRAISANS * 39700 *